

Les tutoriels de l'UPSME



- La déclaration du chiffre d'affaires
- Le paiement des cotisations sociales

UPSME

LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Le tutoriel que nous mettons à votre disposition va vous permettre de déclarer votre chiffre d'affaires et de payer les cotisations sociales correspondantes. Cette démarche se fait à partir de votre espace personnel sur le site de l'URSSAF dédié à la micro-entreprise (auto-entreprise) : lautoentrepreneur.urssaf.fr. Nous supposerons, dans notre démonstration, que votre espace personnel est créé.



**Les tutoriels de
l'UPSME**

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Comment renseigner mes moyens de paiement ?

Dès que vous êtes connectés à votre espace personnel de l'URSSAF, vous arrivez sur ce que l'on appellera votre [tableau de bord](#). Dans l'onglet « [Mon compte](#) », vous cliquez sur « [Mes moyens de paiement](#) »

The screenshot shows the URSSAF dashboard interface. At the top, there are two tabs: 'Mon auto-entreprise au quotidien' (selected) and 'Aller plus loin'. Below the tabs, there are six main sections arranged in a 2x3 grid:

- Déclarer et payer** (calculator icon):
 - Mon échéance en cours
 - Calendrier des échéances
 - Mes échéances à régulariser
- Mes paiements** (euro symbol icon):
 - Mes versements
 - Mon solde
 - Mes délais de paiement
- Mon compte** (person icon):
 - Mes informations personnelles
 - Mes moyens de paiement** (highlighted with a red box and a red arrow)
 - Mes paramètres
- Mes documents** (document icon):
 - Mes déclarations
 - Mes attestations
 - Mon relevé de situation
- Ma messagerie** (envelope icon):
 - Messages reçus
 - Messages envoyés
 - Nouveau message
- Mes demandes en cours** (document icon):
 - Suivi de ma demande de création d'auto-entreprise



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Comment renseigner mes moyens de paiement ?

La page qui s'ouvre va vous permettre de saisir les coordonnées de votre banque en utilisant les références de l'IBAN et du BIC présents sur votre R.I.B.

Mes mandats de télépaiement

Ajouter un mandat

Mes coordonnées bancaires

Désignation débiteur

Désignation créancier

URSSAF

FR50ZZZ197378

3 RUE THEODORE BLANC

QUARTIER DU LAC

33084 BORDEAUX CEDEX

FRANCE

FRANCE

FRANCE

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation

Enregistrer

Valider

La simple saisie de ces renseignements déclenche **AUTOMATIQUEMENT** la désignation du débiteur (vous) et du créancier (URSSAF). Il vous suffit alors de cocher la case par laquelle vous acceptez les CGU et de cliquer sur les boutons « **ENREGISTRER** » et « **VALIDER** ».



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Comment renseigner mes moyens de paiement ?

Ajouter un mandat
Veuillez vérifier attentivement votre mandat avant de le valider.

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| Mes coordonnées bancaires | Désignation débiteur | Désignation créancier |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text" value="URSSAF"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text" value="7 PL DE GABARET"/> | <input type="text" value="FR50ZZZ197378"/> |
| | <input type="text" value="Complément d'adresse"/> | <input type="text" value="3 RUE THEODORE BLANC"/> |
| | <input type="text"/> | <input type="text" value="QUARTIER DU LAC"/> |
| | <input type="text" value="FRANCE"/> | <input type="text" value="33084 BORDEAUX CEDEX"/> |
| | | <input type="text" value="FRANCE"/> |
| | | <input type="text" value="FRANCE"/> |

Vous confirmez l'ajout du mandat en cliquant sur « **CONFIRMER** »



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Comment renseigner mes moyens de paiement ?

Une boîte de dialogue vous informe de l'ajout correct du moyen de paiement. Si vous avez saisi plusieurs mandats, on va vous demander si vous souhaitez placer ce dernier mandat saisi en moyen de paiement favori. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser cette demande.

Mes mandats de télépaiement

CRCAM D AQUITAI... BIC : AGRIFRPP833 IBAN : FR76 1330 6003 8080 0631 4201 179 Consulter

Ajouter un mandat

Mes coordonnées bancaires

CCBPFRRPPBDX

FR7610907001856001911704794

Mandat ajouté

Votre nouveau mandat a bien été enregistré.
Un courriel de confirmation vient de vous être envoyé.

Souhaitez-vous positionner ce mandat en mandat de télépaiement favori ?

Non Oui

Confirmer



Les tutoriels de
l'UPSME

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 1 - Comment déclarer son chiffre d'affaires ?

Sur la page d'accueil de votre espace personnel, l'URSSAF va vous proposer plusieurs onglets. Celui qui nous intéresse est l'onglet « **Déclarer et payer** », et plus particulièrement l'option « **Mon échéance en cours** ». Vous allez donc cliquer sur cette option.

The screenshot shows the 'Mon auto-entreprise au quotidien' dashboard with two tabs: 'Mon auto-entreprise au quotidien' (selected) and 'Aller plus loin'. The dashboard is organized into a grid of menu items:

- Déclarer et payer** (highlighted with a red box and arrow):
 - Mon échéance en cours
 - Calendrier des échéances
 - Mes échéances à régulariser
- Mes paiements** (with a Euro symbol icon):
 - Mes versements
 - Mon solde
 - Mes délais de paiement
- Mon compte** (with a person icon):
 - Mes informations personnelles
 - Mes moyens de paiement
 - Mes paramètres
- Mes documents** (with a document icon):
 - Mes déclarations
 - Mes attestations
 - Mon relevé de situation
- Ma messagerie** (with an envelope icon):
 - Messages reçus
 - Messages envoyés
 - Nouveau message
- Mes demandes en cours** (with a document icon):
 - Suivi de ma demande de création d'auto-entreprise



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 1 - Comment déclarer son chiffre d'affaires ?

La page qui s'ouvre va vous proposer de saisir votre chiffre d'affaires encaissé pour le mois qui est indiqué juste en dessous de « Ma déclaration ». L'URSSAF vous indique également que vous avez deux démarches à faire pour valider la déclaration :

- Déclarer votre chiffre d'affaires avant la date et l'heure butoir
- Effectuer le paiement des cotisations sociales correspondantes avant ces mêmes date et heure butoir.

Vous allez devoir saisir votre chiffre d'affaires dans une ou plusieurs cases, en fonction de son type d'imposition :

- Le CA des « Autres prestations de services » correspond à l'imposition des BNC (34%) ;
- Le CA des « Prestations de services commerciales ou artisanales » correspond à l'imposition des BIC Prestations (50%) ;
- Le CA des « Ventes de marchandises » correspond à l'imposition des BIC Ventes (71%).

Le chiffre d'affaires à saisir doit être arrondi à l'euro inférieur ou supérieur en fonction de cette règle très simple :

- Votre CA s'élève par exemple à 1456,42 €, vous saisissez 1456 € car les 0,42 sont inférieurs à 0,50.
- Votre CA s'élève à 1456,65 €, vous saisissez 1457 € car les 0,65 sont supérieurs à 0,50

Quand vous avez saisi votre chiffre d'affaires, vous cliquez sur la touche « **SUIVANT** »

The screenshot shows the 'Ma déclaration' page for July 2020. At the top, a red box highlights the deadline: 'Ma déclaration : à effectuer avant le 31/08/2020 à 12:00' and 'Mon paiement : à effectuer avant le 31/08/2020 à 12:00'. A red callout box explains: 'La période à déclarer, ainsi que les dates butoir de déclaration et de paiement sont indiquées.' Below, three input fields are shown, each with a red callout box: 1. 'Chiffre d'affaires des autres prestations de services' (0 €) with callout 'Saisir ici le chiffre d'affaires qui relève de l'imposition des BNC (34%)'. 2. 'Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales' (0 €) with callout 'Saisir ici le chiffre d'affaires qui relève de l'imposition des BIC Prestations de services (50%)'. 3. 'Chiffre d'affaires des ventes de marchandises' (0 €) with callout 'Saisir ici le chiffre d'affaires qui relève de l'imposition des BIC Ventes (71%)'. A 'Suivant' button is at the bottom right.

À retenir : C'est à la DGFIP et à votre Service des Impôts aux Entreprises (SIE) de votre département de vous préciser le type d'imposition de votre chiffre d'affaires. Pour cela, vous devez être en possession d'un memento fiscal ou d'une attestation fiscale précisant cette imposition. Si vous n'avez pas ce document, mettez-vous en relation avec votre Centre des impôts ou, si vous êtes adhérent de l'UPSME, avec votre référent qui vous indiquera la marche à suivre.



Les tutoriels de
l'UPSME

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 1 - Comment déclarer son chiffre d'affaires ?

La page suivante vous indique le montant détaillé de vos différentes cotisations, en fonction de ou des cases que vous avez complétées à la précédente page.

L'URSSAF vous précise également si vous avez opté, ou pas, pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu. Ceci afin d'expliquer un éventuel taux principal qui serait supérieur au taux normal. Cette option pour le VFL majore le taux normal de cotisation de :

- 1% pour le CA des ventes de marchandises,
- 1,70% pour le CA des prestations de services,
- 2,20% pour le CA des autres prestations de services.

La dernière ligne récapitule votre situation comptable actuelle auprès de l'URSSAF et fait donc apparaître :

- Un éventuel crédit en votre faveur,
- Un paiement antérieur déjà effectué,
- Le total à payer qui tient compte de votre déclaration, et votre situation comptable évoquée ci-dessus.

Vous cliquez sur la touche « **VALIDER** »

Ma déclaration

Juillet 2020

1 Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Prestations de services commerciales ou artisanales 23,70 % ?
0 €

Ventes de marchandises 13,80 % ?
0 €

Autres prestations de service 24,20 % ?
144 €

Formation commerçant obligatoire 0,10 % ?
1 €

Total de la déclaration
145 €

2

| | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Crédit en votre faveur ? 0 € | Paiement(s) déjà effectué(s) ? 0 € | Total à payer 145 € |
|---------------------------------|---------------------------------------|------------------------|

Retour

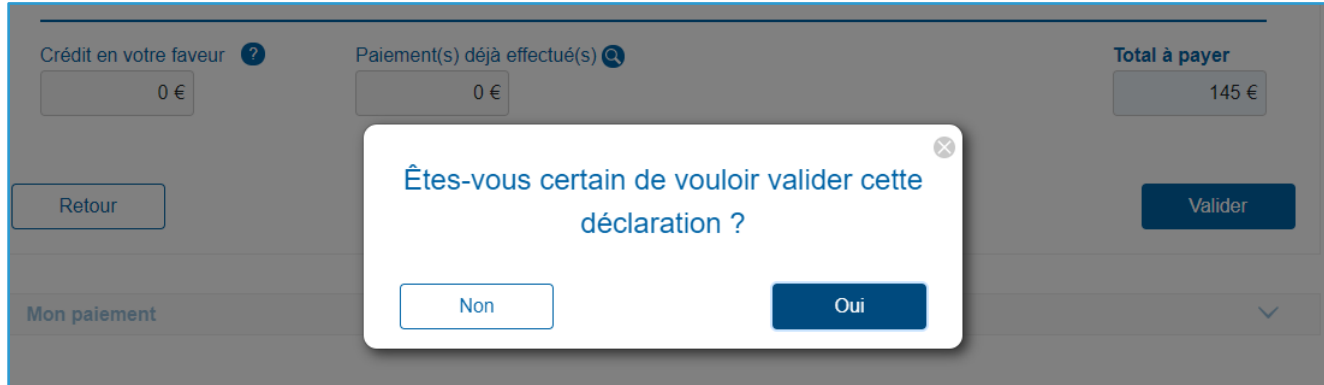
Valider



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 1 - Comment déclarer son chiffre d'affaires ?



Crédit en votre faveur ? 0 € Paiement(s) déjà effectué(s) 0 € Total à payer 145 €

Retour Valider

Mon paiement

Étes-vous certain de vouloir valider cette déclaration ?

Non Oui

Une boîte de dialogue vous demande la confirmation de votre déclaration. Vous cliquez sur « OUI »



Total de la déclaration 145 €

Crédit en votre faveur ? 0 € Total à payer 145 €

Modifier

Mon paiement

Votre déclaration a bien été enregistrée

Votre déclaration a bien été validée et reste modifiable jusqu'au 31 août 2020 avant 12h. Vous pouvez désormais procéder au paiement de vos cotisations.

Fermer

Une 2ème boîte de dialogue vous confirme que votre déclaration (de chiffre d'affaires) est enregistrée. Vous pouvez cliquer sur « FERMER ».



Les tutoriels de
l'UPSME

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 2 - Comment payer ses cotisations sociales ?

À ce stade, vous venez d'accomplir la 1ère étape de la démarche de déclaration de votre chiffre d'affaires. Vous devez désormais procéder au règlement des cotisations sociales correspondantes. Ce sera l'étape 2 de la déclaration.

La fenêtre qui s'ouvre à présent va vous proposer de payer vos cotisations sociales. Tout est déjà pré-coché : le paiement du solde et le paiement par mandat. Il vous suffit donc de cliquer sur le bouton « Payer via ce mandat ».

Mon paiement

Juillet 2020

Total de la déclaration
145 €

Crédit en votre faveur ? 0 € Paiement(s) déjà effectué(s) ? 0 € Total à payer 145 €

Paiement du solde 145 €
 Modifier le montant à payer

Choix du mode de paiement
 Paiement par télépaiement SCPA

Mes mandats
 CRCAM D AQ... BIC : AGRIFRPP833 IBAN : FR76 1330 6003 8080 0631 4201 179

Payer via ce mandat



Les tutoriels de
l'UPSME

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 2 - Comment payer ses cotisations sociales ?

Vous pouvez alors visualiser la confirmation de votre paiement :

- La date et l'heure de son enregistrement par l'URSSAF,
- Selon la date à laquelle vous avez effectué la démarche, la possibilité de modifier la déclaration (CA déclaré et/ou cotisations payées).

Il ne vous reste plus qu'à télécharger et à conserver précieusement le justificatif de votre déclaration en cliquant sur le bouton « [Télécharger un justificatif](#) ».

Mon paiement

Juillet 2020

→ Votre paiement d'un montant de 145,00 € a bien été enregistré le 08/08/2020 à 16:46 → [Télécharger un justificatif](#)

Bon à savoir

→ Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date d'exigibilité du 31/08/2020 à 12:00 à tout moment depuis la section « Ma déclaration ».



Les tutoriels de
l'UPSME

La déclaration du chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF

Étape 2 - Comment payer ses cotisations sociales ?

Le justificatif vous permet de conserver la preuve de votre démarche en vous assurant qu'il comporte bien vos différentes déclarations :

- **Cadre 1** : La déclaration de votre chiffre d'affaires ;
- **Cadre 2** : Le montant des cotisations, calculées en fonction de votre déclaration dans le cadre 1 ;
- **Cadre 3** : Le montant de votre télépaiement, c'est-à-dire le montant payé.

Attention : Si le montant du télépaiement n'est pas renseigné (à 0), c'est que vous n'avez pas validé correctement la dernière étape de votre déclaration et vous ne serez pas débité à la date prévue.

Auto entrepreneur

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié
Juillet 2020

■■■■■■■■■■ PAACTIVITES SPECIALISEES, SCIENT - ■■■■■■■■■■ commerçant

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

| | |
|--|-----------------------|
| Numéro d'accusé de réception | D000206796 |
| Millésime de la déclaration | Juillet 2020 |
| Date et heure d'échéance | le 31/08/2020 à 12:00 |
| Date et heure de la déclaration | le 08/08/2020 à 16:46 |
| Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration | ■■■■■■■■■■ |
| SIRET de la personne | ■■■■■■■■■■ |

| Déclaration | | | |
|--|----------|--|-------|
| Chiffre d'affaires des ventes de marchandises | 1 | | 0 € |
| Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales | | | 0 € |
| Chiffre d'affaires des autres prestations de services | | | 596 € |

| Montant à payer | | | |
|---|--------|----------|-------|
| Cotisations, contribution et impôt | | | |
| 646 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES | 23.70% | | 0 € |
| 631 - VENTES DE MARCHANDISES | 13.80% | | 0 € |
| 685 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE | 24.20% | 2 | 144 € |
| 576 - Formation commerçant obligatoire | 0.10% | | 1 € |
| | | (+) | 145 € |
| Déduction éventuelle | | (-) | 0 € |
| Montant à payer | | (=) | 145 € |

| Télépaiement * | | | |
|-------------------------|---------------------------------|----------|-------------|
| CRCAM D AQUITAINE | | | |
| BIC : AGRIFRPP833 | IBAN : FR76 1330 00631 4201 179 | 3 | (+) 145 € |
| Montant du télépaiement | | (=) | 145 € |

* Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance



Les tutoriels de
l'UPSME

UPSME
LE TRAIT D'UNION
DES MICRO-ENTREPRENEURS

© UPSME juillet 2023